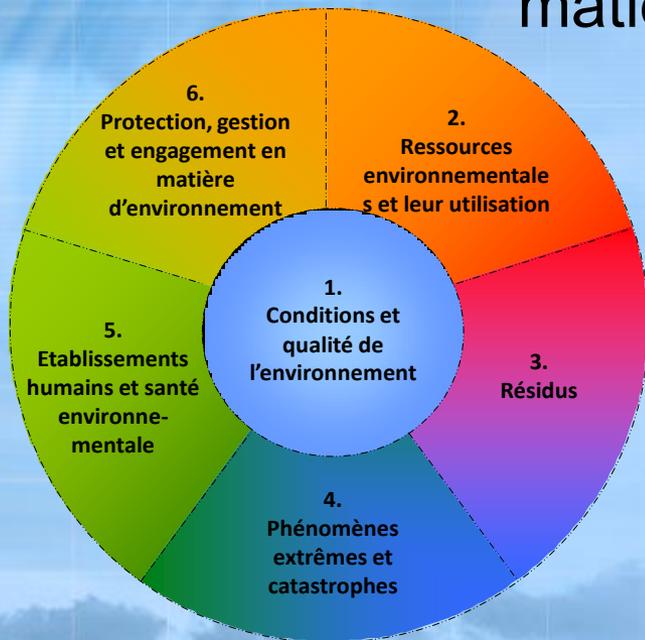


Composantes, sous-composantes et sujets statistiques du CDSE 2013

Composante 6: Protection, gestion et engagement en matière d'environnement



Atelier sur les statistiques de l'environnement en appui à la mise en œuvre du Cadre pour le Développement des Statistiques de l'Environnement (CDSE 2013)

(Lomé, Togo, 19-23 octobre 2015)

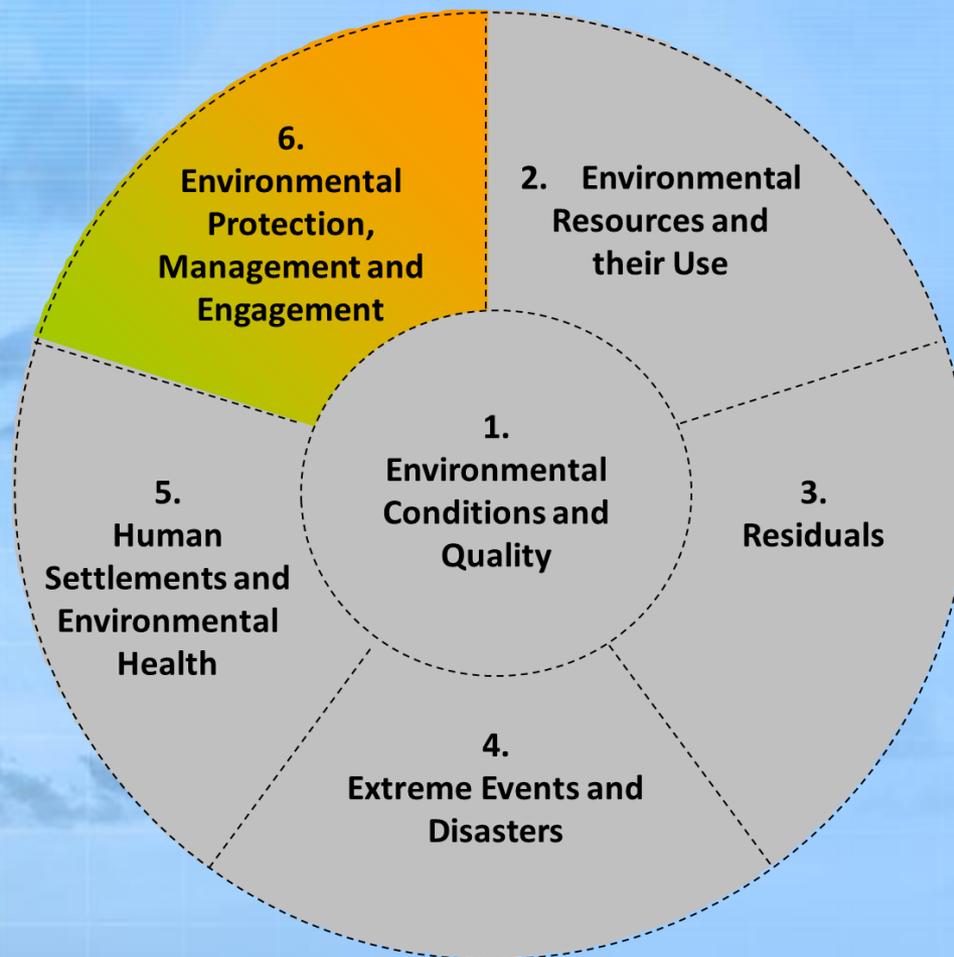
Section des statistiques de l'environnement, Division des statistiques des Nations Unies



- Cette présentation a été préparée par la Section des statistiques de l'environnement de la Division des statistiques des Nations Unies.
- Elle est basée sur le Chapitre 3 du Cadre pour le Développement des Statistiques de l'Environnement (CDES 2013).



Composante 6: Protection, gestion et engagement en matière d'environnement





Composante 6: Protection, gestion et engagement en matière d'environnement

- ❖ Cette composante organise l'information sur les dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources dans le but d'améliorer l'environnement et de maintenir la santé des écosystèmes.
- ❖ Des statistiques sur la gouvernance environnementale, la solidité institutionnelle, l'application des réglementations et la préparation aux événements extrêmes sont également incluses.
- ❖ Cette composante comprend également des informations sur une grande variété de programmes et d'actions de sensibilisation, y compris sur l'information et l'éducation environnementale, ainsi que sur les activités privées et publiques visant à diminuer les impacts environnementaux et à améliorer la qualité de l'environnement.





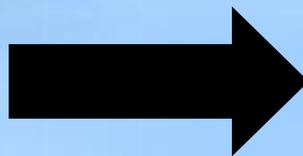
Composante 6: Vue d'ensemble

Composante 6: Protection, gestion et engagement en matière d'environnement	Sous-composante 6.1: Dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources (2 sujets, 8 statistiques)	Sujet 6.1.1: Dépenses publiques de protection de l'environnement et de gestion des ressources Sujet 6.1.2: Dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources par les entreprises, les institutions à but non lucratif et les ménages
	Sous-composante 6.2: Gouvernance et réglementation environnementale (3 sujets, 19 statistiques)	Sujet 6.2.1: Force institutionnelle Sujet 6.2.2: Réglementation et instruments régissant l'environnement Sujet 6.2.3: Participation aux Accords Environnementaux Multilatéraux (AEM) et aux conventions sur l'environnement
	Sous-composante 6.3: Préparation aux événements extrêmes et gestion des catastrophes (2 sujets, 10 statistiques)	Sujet 6.3.1: Préparation aux événements naturels extrêmes et aux catastrophes naturelles Sujet 6.3.2: Préparation aux catastrophes technologiques
	Sous-composante 6.4: Information et sensibilisation à l'environnement (4 sujets, 13 statistiques)	Sujet 6.4.1: Informations sur l'environnement Sujet 6.4.2: Enseignement dans le domaine de l'environnement Sujet 6.4.3: Perception et sensibilisation à l'environnement Sujet 6.4.4: Engagement en faveur de l'environnement



Sous-composante 6.1: Dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources

**Sous-composante 6.1:
Dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources**



Sujet 6.1.1:

Dépenses publiques de protection de l'environnement et de gestion des ressources

Sujet 6.1.2:

Dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources par les entreprises, les institutions à but non lucratif et les ménages





Sous-composante 6.1: Dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources

- ❖ Les dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources peuvent être utilisées comme une mesure de l'engagement public et privé pour la protection, la restauration et la gestion de l'environnement dans le but d'en avoir une utilisation plus durable.
- ❖ Le contrôle et le suivi du niveau des dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources est important pour les décideurs politiques, les analystes et le grand public afin de déterminer les niveaux d'engagement actuels et désirés du gouvernement et du secteur privé.





Sous-composante 6.1: Dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources

- ❖ Les activités de protection de l'environnement comprennent la protection de l'air ambiant et du climat, la gestion des eaux usées, la gestion des déchets, la protection et l'assainissement du sol, les eaux de surface et souterraines, la diminution du bruit et des vibrations, la protection de la biodiversité et des paysages, la protection contre les radiations, la recherche et développement en matière de protection de l'environnement et d'autres activités de protection de l'environnement.
- ❖ Les activités de gestion des ressources (AGR) comprennent, mais ne sont pas limitées à, la réduction des prélèvements de ressources naturelles (y compris à travers la récupération, la réutilisation, le recyclage et la substitution des ressources naturelles); la restauration des stocks de ressources naturelles (via les augmentations ou recharges de stocks de ressources naturelles); le gestion générale des ressources naturelles (y compris le suivi, le contrôle, la surveillance et la collecte de données); et la production de biens et services utilisés pour gérer et conserver les ressources naturelles.
 - ❖ Elles couvrent la gestion des ressources minérales et énergétiques; les ressources en bois; les ressources aquatiques; d'autres ressources biologiques; les ressources en eau; les activités de recherche et développement en matière de gestion des ressources; et d'autres activités de gestion des ressources



Sous-composante 6.1: Dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources

- ❖ La Classification des activités de protection de l'environnement (CAPE) a été mise en place en 2000, elle couvre les catégories d'activités relatives à la protection de l'environnement.
- ❖ En plus de la classification des dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources en fonction de leur but, une distinction importante doit être faite entre ceux qui assument les dépenses. Cela peut être des administrations publiques, des entreprises, des institutions à but non lucratif et des ménages.



Sous-composante 6.1: Dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources

Sujet 6.1.1: Dépenses publiques de protection de l'environnement et de gestion des ressources

- ❖ Ce sujet inclut les dépenses du gouvernement visant principalement à protéger l'environnement et à gérer les ressources.
- ❖ Les dépenses du gouvernement (local, régional, central) pour protéger l'environnement sont généralement calculées en identifiant et en agrégeant les dépenses destinées principalement à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources.
 - Ces dépenses peuvent être trouvées en examinant les statistiques des finances publiques officielles dans des budgets gouvernementaux et / ou des rapports administratifs sur les dépenses réelles du gouvernement.
- ❖ Principaux partenaires institutionnels: institutions officielles chargées de comptabiliser les dépenses du gouvernement et les institutions de niveau national et sous-national (par ex., municipalité).
- ❖ Les statistiques qui en découlent seront généralement au niveau national, et peuvent parfois être ventilées par entité gouvernementale ou niveau de gouvernement.
- ❖ A l'intérieur de l'INS, les comptes nationaux et les statistiques sur les finances publiques contribuent également au développement des statistiques sur les dépenses du gouvernement en matière d'environnement. Les statistiques sont exprimées en unités monétaires, généralement avec une périodicité annuelle, en fonction de la disponibilité des ressources.



Sous-composante 6.1: Dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources

Sujet 6.1.2: Dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources par les entreprises, les institutions à but non lucratif et les ménages

- ❖ En plus du sujet précédent, celui-ci comprend les dépenses environnementales des entreprises, des institutions à but non lucratif et des ménages, dont le but principal est de protéger l'environnement et de gérer ses ressources.
- ❖ Les statistiques sur les dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources de la part des entreprises, des institutions à but non lucratif et des ménages requièrent habituellement l'utilisation d'enquêtes spécifiques dans différents secteurs et industries.



Sous-composante 6.2: Gouvernance et réglementation environnementale

**Sous-composante
6.2: Gouvernance
et réglementation
environnementale**



Sujet 6.2.1:

Force institutionnelle

Sujet 6.2.2:

Réglementation et
instruments régissant
l'environnement

Sujet 6.2.3:

Participation aux
Accords
Environnementaux
Multilatéraux (AEM) et
aux conventions sur
l'environnement



Sous-composante 6.2: Gouvernance et réglementation environnementale

- ❖ Pour avoir une vue générale des efforts d'un pays pour le maintien et la protection de l'environnement, les décideurs politiques, les analystes et la société civile ont besoin de statistiques sur la gouvernance et la réglementation environnementale au niveau national.
- ❖ L'ampleur de ces activités peut informer sur l'étendue du développement institutionnel, la disponibilité des ressources, et l'existence et l'application des instruments réglementaires et de marché, dont le but principal est de protéger, de réglementer et de gérer l'environnement changeant.
- ❖ **Contenu:**
 - Une gouvernance environnementale nationale réussie exige de la solidité institutionnelle ainsi que des capacités réglementaires. Par conséquent, cette sous-composante comprend l'établissement de règles et de normes, leur accompagnement par des ressources adéquates et la possibilité de faire respecter ces règles et normes.
 - En outre, la participation d'un pays à des AEM et des conventions environnementales mondiales est également incluse dans cette sous-composante afin de décrire la participation nationale à l'engagement mondial visant à protéger l'environnement.
 - Les parties prenantes doivent être mises au courant, et doivent parfois aussi être incitées à respecter les normes et les règles. A cet égard, des éléments d'information, d'éducation et de perception sont également inclus dans cette sous-composante.
 - Les accords volontaires sectoriels ou industriels sont aussi inclus.



Sujet 6.2.1: Force institutionnelle

- ❖ Ce sujet comprend des statistiques sur les institutions environnementales et leurs ressources, organisées selon l'autorité gouvernementale principale de l'environnement (nom, budget et personnel), et d'autres institutions environnementales pertinentes (noms, budgets et personnel).
- ❖ Les principales institutions partenaires comprennent:
 - les autorités environnementales (par ex., Ministère de l'environnement ou institution équivalente) et d'autres institutions environnementales pertinentes.
- ❖ Les informations à produire pour ce sujet devraient être principalement descriptives, mais peuvent aussi inclure des statistiques monétaires sur les budgets. Elles sont généralement compilées au niveau national, mais devraient également couvrir les niveaux sous-nationaux et les ressources naturelles (par ex., rivières, forêts).





Sujet 6.2.2: Réglementation et instruments régissant l'environnement

- ❖ Ce sujet se réfère aux réponses politiques visant à réglementer et établir des limites acceptables pour protéger la santé de l'environnement et des hommes.
- ❖ Il comporte à la fois des instruments réglementaires directes et économiques.
 - Les instruments réglementaires directes comprennent les lois environnementales et connexes, des normes, des limitations et les capacités de mise en vigueur. Ils peuvent être mesurés à l'aide de statistiques sur les polluants réglementés, les systèmes d'octroi de licences, les quotas pour l'extraction de ressources biologiques, et le budget et nombre de personnel dédié à l'application des règlements environnementaux.
 - Les instruments économiques peuvent comprendre l'existence et le nombre de taxes vertes / environnementales, des subventions environnementales, l'éco-étiquetage et les permis de certification et d'émission.
- ❖ Les informations à produire pour ce sujet seront essentiellement descriptives, par exemple, une liste de polluants réglementés et leur description, mais peuvent également inclure des données quantitatives sur les budgets ou les permis d'émissions échangés.
- ❖ Selon l'arrangement institutionnel national, les principaux partenaires dans ce contexte comprennent:
 - l'autorité environnementale et d'autres autorités compétentes de l'environnement, ainsi que d'autres institutions qui peuvent appliquer les réglementations environnementales (par ex., les gouvernements locaux ou des autorités sectorielles).



Sujet 6.2.3: Participation aux Accords Environnementaux Multilatéraux (AEM) et aux conventions sur l'environnement

- ❖ Ce sujet comprend les informations sur la participation d'un pays à des AEM et à d'autres conventions environnementales mondiales, y compris, par exemple, les protocoles de Montréal et de Kyoto.
- ❖ Les informations devant être produites sur ce sujet sont essentiellement descriptives, bien que des séries temporelles comparables peuvent également être calculées à partir de ces statistiques
- ❖ Les partenaires institutionnels principaux comprennent l'autorité environnementale compétente, avec d'autres institutions qui pourraient être responsables des AEM ou des conventions sur l'environnement.





Sous-composante 6.3: Préparation aux événements extrêmes et gestion des catastrophes

**Sous-composante 6.3:
Préparation aux événements extrêmes et gestion des catastrophes**



Sujet 6.3.1:
Préparation aux événements naturels extrêmes et aux catastrophes naturelles

Sujet 6.3.2:
Préparation aux catastrophes technologiques





Sous-composante 6.3: Préparation aux événements extrêmes et gestion des catastrophes

- ❖ Les statistiques décrivant la préparation aux événements extrêmes et la gestion des catastrophes diffèrent selon les pays, en fonction des types d'événements extrêmes et de catastrophes se produisant ou pouvant se produire habituellement.
- ❖ En général, ces statistiques incluent l'existence et la solidité des installations et des infrastructures de l'agence de gestion des catastrophes.
- ❖ Les dépenses de préparation aux événements extrêmes et de gestion des catastrophes devraient également être prises en compte dans cette sous-composante. Elles se réfèrent à toutes les dépenses publiques ou privées dont le but principal est d'aider à informer, éduquer et protéger la population contre les événements extrêmes et les catastrophes.
 - ❖ Comprend les dépenses de: établissement et maintien des systèmes d'alerte, contrôle des stations et des systèmes, signaux, systèmes de communication, centres d'urgence et abris





Sous-composante 6.3: Préparation aux événements extrêmes et gestion des catastrophes

Sujet 6.3.1: Préparation aux événements naturels extrêmes et aux catastrophes naturelles

- ❖ Les informations pertinentes peuvent inclure: l'existence et la description des plans d'urgence nationaux; le nombre et type d'abris en place; le nombre et type de spécialistes certifiés de gestion d'intervention d'urgence et de reprise de gestion d'activité; le nombre de volontaires; et la quantité de ressources de premiers secours; de fournitures et de stocks d'équipements d'urgence.
- ❖ L'existence de systèmes d'alerte rapide pour tous les risques majeurs, et les dépenses de prévention de catastrophes, de préparation, de nettoyage et de réhabilitation, sont des données importantes.
- ❖ Les sources de données habituelles sont les autorités nationales et sous-nationales chargées de la gestion des catastrophes et de l'aide ainsi que les organismes de gestion des urgences et les municipalités.
- ❖ Les agences de prévisions météorologiques mondiales et régionales peuvent également fournir des données utiles sur l'échelle spatiale et la probabilité d'une crise.
- ❖ Les INS peuvent fournir des données démographiques pertinentes, tandis que les autorités responsables du contrôle des inondations et des drainages peuvent fournir des informations pertinentes sur le contrôle des inondations et des drainages.
- ❖ Une collaboration agro-météorologique étroite peut aussi fournir des informations de prévisions communes efficaces et recevables de la part des ministères de l'agriculture et des agences météorologiques, complétant les données de chacun de leurs domaines.



Sous-composante 6.3: Préparation aux événements extrêmes et gestion des catastrophes

Sujet 6.3.2: Préparation aux catastrophes technologiques

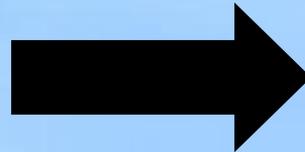
- ❖ La préparation aux catastrophes technologiques peut être très différente de celle face aux événements et catastrophes naturelles.
 - Ceci est dû au fait que les catastrophes technologiques surviennent habituellement sur un site industriel ou concerne un mode de transport, où le secteur privé est souvent l'acteur ayant un intérêt ou une obligation légale de contribuer à la préparation et au nettoyage.
- ❖ Les mesures de préparation aux catastrophes du secteur privé varient en fonction de la taille de l'entreprise, de son emplacement et de son profile historique en ce qui concerne les catastrophes technologiques.
- ❖ L'information pertinente peut inclure:
 - l'existence d'un plan de gestion d'urgence, et les dépenses de prévention des catastrophes, de préparation, de nettoyage et de réhabilitation





Sous-composante 6.4: Information et sensibilisation à l'environnement

Sous-composante 6.4:
Information et sensibilisation à l'environnement



Sujet 6.4.1:
Informations sur l'environnement

Sujet 6.4.2:
Enseignement dans le domaine de l'environnement

Sujet 6.4.3:
Perception et sensibilisation à l'environnement

Sujet 6.4.4:
Engagement en faveur de l'environnement



Sous-composante 6.4: Information et sensibilisation à l'environnement

- ❖ Cette sous-composante couvre les statistiques relatives à l'information sur l'environnement et à divers processus qui contribuent à sensibiliser le public aux problèmes environnementaux, promouvant ainsi les engagements et actions pro-environnementales du public et des décideurs aux niveaux local et national.
- ❖ Les statistiques de cette sous-composante sont intéressantes à comprendre pour les décideurs, les analystes et la société civile, par exemple:
 - les programmes d'information et d'éducation en place dans leur pays,
 - si ces activités augmentent ou diminuent au fil du temps,
 - l'impact potentiel de l'information et de l'éducation sur la perception du public, la sensibilisation aux questions environnementales et l'engagement social dans les actions pro-environnementales.
- ❖ Une compréhension des perceptions environnementales parmi le grand public et l'électorat local clé peut aussi aider les décideurs à élaborer des politiques et des programmes environnementaux locaux ou nationaux.





Sous-composante 6.4: Information et sensibilisation à l'environnement

Sujet 6.4.1: Informations sur l'environnement

- ❖ L'information environnementale décrit les faits quantitatifs et qualitatifs représentant l'état de l'environnement et ses changements, comme décrit dans le CDSE 2013.
 - L'information environnementale quantitative est généralement produite sous forme de données, de statistiques et d'indicateurs, et est normalement disséminée à travers des bases de données, fichiers Excel, compendiums et annuaires.
 - L'information environnementale qualitative se compose de descriptions (par ex., textuelles et picturales) de l'environnement ou de ses parties constituantes qui ne peuvent pas être adéquatement représentées par des descripteurs quantitatifs précis.

L'information environnementale géo référencée fournit des faits sur l'environnement et ses composants en utilisant des cartes numériques, des images satellite et d'autres sources liées à une fonction de localisation ou de carte.

- ❖ Ce sujet peut inclure des informations sur la caractérisation de:
 - i. Systèmes d'information sur l'environnement national (par ex., existence de systèmes accessibles au public et nombre d'utilisateurs);
 - ii. Programmes de statistiques de l'environnement au sein du système statistique national (par ex., description du programme, nombre et types de produits de statistiques de l'environnement, plates-formes ou comités inter-agences).





Sous-composante 6.4: Information et sensibilisation à l'environnement

Sujet 6.4.1: Informations sur l'environnement

- ❖ La production et la dissémination de statistiques de l'environnement au sein des systèmes statistiques nationaux permet de produire des indicateurs de développement durables et environnementaux robustes pour étayer des rapports sur l'environnement et guider l'élaboration de politiques.
- ❖ Déterminer quelle est l'institution responsable de la production de quel type d'information peut être utile pour identifier les lacunes d'informations, les domaines où les responsabilités ou les efforts se chevauchent, et les zones où des gains d'efficacité peuvent être atteints.
- ❖ Les partenaires institutionnels principaux comprennent ici l'autorité environnementale et l'INS, avec d'autres institutions qui peuvent produire des bases de données contenant des informations environnementales et des rapports contenant des statistiques et indicateurs environnementaux.
- ❖ L'information devant être produite sur ce sujet est essentiellement descriptive, mais elle peut également inclure des données quantitatives sur les budgets. Elle est généralement compilée au niveau national.





Sujet 6.4.2: Enseignement dans le domaine de l'environnement

- ❖ Ce sujet peut comprendre, mais ne se limite pas à, la caractérisation des programmes d'éducation environnementale, les actions spécifiques associées à ces programmes et leurs résultats, en matière de nombre de personnes participant à ces programmes.
- ❖ Les statistiques sur l'éducation environnementale peuvent inclure l'allocation des ressources pour l'éducation, le nombre et la description des programmes d'éducation dans les écoles et le nombre d'étudiants poursuivant des études supérieures liées à l'environnement.
- ❖ Les principaux partenaires institutionnels sont le ministère de l'éducation, le ministère de l'environnement ou une institution équivalente, et l'INS. Ils comprennent également d'autres institutions, comme les universités et les institutions à but non lucratif qui développent et offrent des programmes d'éducation environnementale.
- ❖ L'information devant être produite pour ce sujet:
 - vient principalement d'archives administratives
 - est habituellement de nature qualitative, mais peut aussi inclure des données sur les ressources dépensées
 - est généralement compilée au niveaux national et sous-national.





Sous-composante 6.4: Information et sensibilisation à l'environnement

Sujet 6.4.3: Perception et sensibilisation à l'environnement

- ❖ Ce sujet:
 - comprend les perceptions et la sensibilisation à l'environnement de la part du grand public ou d'un groupe spécifique à travers des mesures de connaissances, d'attitudes, de valeurs et d'actions.
 - englobe également les perceptions des politiques environnementales du gouvernement qui s'adressent aux préoccupations environnementales urgentes.

- ❖ Les institutions partenaires principales comprennent:
 - l'autorité environnementale et l'INS, avec d'autres institutions qui peuvent mener des enquêtes sur la perception de l'environnement (par ex., gouvernements locaux ou institutions de sondage).

- ❖ Les statistiques
 - qui tombent dans ce sujet sont principalement de nature qualitative et sont compilées à la fois aux niveaux national et sous-national.
 - sont produites au moyen d'enquêtes conçues pour la collecte de données sur ce sujet.





Sous-composante 6.4: Information et sensibilisation à l'environnement

Sujet 6.4.4: Engagement en faveur de l'environnement

- ❖ L'engagement environnemental implique la transformation des perceptions et des attitudes en des actions concrètes et pro-environnementales.
- ❖ Les statistiques peuvent inclure:
 - le nombre et la capacité des ONG pro-environnementales, comme le nombre d'institutions et le montant des ressources financières et humaines. Ces informations sont normalement disponibles.
 - le nombre d'activités et de programmes pro-environnementaux.
- ❖ Les données sur la participation et les actions environnementales sont basées sur les dossiers administratifs ou sont obtenues à partir d'enquêtes, et sont généralement produites au niveau sous-national.





Questions, commentaires sur la Composante 6?





Merci pour votre attention!

Pour plus d'informations, veuillez contacter la Section des statistiques de l'environnement de la Division des statistiques des Nations Unies:

E-mail: envstats@un.org

site internet: <http://unstats.un.org/unsd/ENVIRONMENT/>

